

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MAI 2024
Délibération n° DE_2024_034

Le 13 mai deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de BOURDEAUX, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : DIDIER Thierry, PEYSSON Catherine, BELLE Michaël, BRUN Mireille, DESSUS Jean-François, ARNEPHY Delphine, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, LEYMAN Robert, SIMOND Bruno, TERROT Stéphanie et Noémie VANDERNOOT.

Absents excusés : MASNATA Mallaury (pouvoir à LEYMAN Robert), TURC Jack (pouvoir à BOMPARD Jocelyne)

Secrétaire : VANDERNOOT Noémie

OBJET : Demande de subvention à l'office national des combattants et des victimes de guerres (ONaCVG) pour la rénovation du monument aux morts

Mme BRUN annonce que le ministère des Armées via son opérateur, l'Office National des anciens Combattants et des Victimes de Guerres (ONaCVG) finance les projets de rénovation des monuments aux morts des communes de moins de 2 000 habitants. Elle précise que les communes doivent être propriétaires depuis plus de 100 ans des monuments aux morts qui ont été érigés à l'issue du premier conflit mondial. Ce qui est le cas de la commune de Bourdeaux. Le financement s'élève à 50% du budget nécessaire à la rénovation avec un plafond de subvention de 5000 €.

Mme BRUN présente le devis suivant qui sera présenté pour la demande de subvention :

- MOUCHIROUD ERIC EI pour le nettoyage haute pression, l'application de produit hydrofuge et la reprise des lettres en noir : 1 900.00€ HT

Mme BRUN souligne l'importance de ce monument de mémoire.

Le Conseil Municipal, après discussion, avec 2 voix CONTRE (LEYMAN, MASNATA) et 12 voix POUR :

DECIDE de demander une subvention à l'Office National des anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONaCVG) pour la rénovation du monument aux morts de la commune sur une base subventionnable de 1 900.00€ HT.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Pour le Maire empêché,

La Première adjointe,

C PEYSSON

